

Supercherie et désattribution des *Premières œuvres poétiques* (1581) : l'improuvable inexistence de Marie de Romieu

CLAUDE LA CHARITÉ
Université du Québec à Rimouski

L'accès des femmes à la culture comme à la pratique littéraire constitue incontestablement un phénomène de première importance à la Renaissance¹. Il suffit de penser à la soixantaine d'écrivaines du XVI^e siècle qui nous ont laissé sinon une œuvre, du moins quelques vers, en comparaison avec la dizaine d'autrices du Moyen Âge². Même le personnage de Gargantua du pourtant peu gynophile Rabelais prend acte de cet engouement des femmes pour les bonnes lettres : « Les femmes et les filles ont aspiré à ceste louange et manne celeste de bonne doctrine. »³

Si, depuis les années 1990 les colloques, les ouvrages collectifs, les dossiers de revue, les mémoires de maîtrise et les thèses de doctorat se sont multipliés d'abord en Amérique du Nord, puis en Europe et en France, notamment grâce

1 Voir, à ce propos, Linda Timmermans, *L'Accès des femmes à la culture (1598-1715). Un débat d'idées de saint François de Sales à la marquise de Lambert*, Paris, Honoré Champion, 1993.

2 D'après le décompte déjà ancien – qui donne néanmoins un ordre de grandeur – de Léon Feugère dans *Les Femmes poètes du XVI^e siècle*, Paris, Didier, 1860. Pour une bibliographie des imprimés publiés par des femmes, à l'exclusion des manuscrits, des inédits et des pièces liminaires publiées dans d'autres imprimés, on peut se reporter à William Kemp, « Bibliographie des imprimés féminins (1488-1549) », *Littératures*, Montréal, n° 18, 1998, p. 151-220 et William Kemp, Héléne Hotton et Christian Veilleux, « Bibliographie des imprimés féminins : textes composés, traduits ou édités par des femmes ou par des figures féminines et imprimés dans les territoires francophones entre 1550 et 1574 », *Littératures*, Montréal, n° 28, 2014, p. 101-239. Pour une présentation plus large des femmes à la Renaissance en littérature et dans les autres arts, voir Éliane Viennot, « Les femmes de la Renaissance, objets d'études au xx^e siècle », publié en ligne sur le site de la Société internationale pour l'étude des femmes de l'Ancien Régime : <http://www.elianeviennot.fr/Articles/Viennot-Renaissance.pdf>.

3 Rabelais, *Œuvres complètes*, éd. Mireille Huchon, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque de la Pléiade », 1994, p. 244.

à l'impulsion de la Société internationale pour l'étude des femmes de l'Ancien Régime créée en 2000, il reste que les femmes écrivains de la Renaissance sont affligées d'un mal sournois qui consiste à révoquer en doute l'existence de certaines d'entre elles pour mieux attribuer leurs œuvres à des collectifs masculins d'écrivains et d'auteurs. Est-il besoin de rappeler le titre du livre de Mireille Huchon qui a fait grand bruit à sa parution en 2006 ? Je rappelle la conclusion de *Louise Labé une créature de papier*, à savoir que les *Euvres de Louïze Labé Lionnoize* publiées en 1555 seraient en fait une « opération collective élaborée dans l'atelier de Jean de Tournes par des auteurs très impliqués dans la production de ce dernier » et donc « une supercherie brillante »⁴. À sa suite, Anne Réach-Ngô, en 2013, s'attachait à faire une démonstration similaire cette fois à propos des *Angoisses douloureuses* d'Hélisenne de Crenne, qui serait, selon elle, « le produit d'une équipe, composée de gens de lettres et d'acteurs du monde de l'édition, au fait des publications récentes que le public apprécie et consciente de la nécessité de renouveler les cadres du récit français en s'inspirant de ses voisins espagnols et italiens »⁵.

Cette tendance à la désattribution et à la négation de l'existence même de certaines femmes écrivains de la Renaissance est loin d'être un phénomène récent et n'est pas apparu avec le nouveau millénaire. Le présent article entend étudier un exemple plus ancien et moins connu, celui de Marie de Romieu, poétesse vivaraise de la seconde moitié du xvi^e siècle, autrice des *Premières œuvres poétiques* publiées à Paris, chez Lucas Breyer, en 1581. En 1934, dans ses *Recherches sur Jacques et Marie de Romieu poètes vivarois*, Auguste Le Sourd intitulait un chapitre « Marie de Romieu n'a pas existé »⁶. Nous résumerons, dans un premier temps, la position et les arguments de l'auteur étayant successivement l'inexistence et l'existence de la poétesse, avant de les mettre à l'épreuve du contexte de sociabilité et des pratiques poétiques du règne d'Henri III.

Auguste Le Sourd et ses Recherches sur Jacques et Marie de Romieu (1934)

Disons d'abord un mot de l'auteur et de sa monographie. Auguste Le Sourd, né à Vals en 1875 et décédé à Viviers en 1934, était archiviste et paléographe,

4 Mireille Huchon, *Louise Labé une créature de papier*, Genève, Droz, 2006, quatrième de couverture.

5 Anne Réach-Ngô, *L'Écriture éditoriale à la Renaissance. Genèse et promotion du récit sentimental français (1530-1560)*, Genève, Droz, 2013, p. 433.

6 Auguste Le Sourd, *Recherches sur Jacques et Marie de Romieu*, Villefranche, Imprimerie du Réveil du Beaujolais, 1934, p. 95-101. Toutes les références ultérieures à cet ouvrage renverront à cette édition et seront précisées dans le corps du texte entre parenthèses.

diplômé en 1899 de l'École nationale des chartes⁷. Il était d'abord un historien régionaliste, spécialiste du Vivarais. Sa thèse de sortie de l'École des chartes portait sur les États Généraux du Vivarais, pour laquelle il remporte en 1923 un prix de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. Il a été le propriétaire et l'animateur de la *Revue du Vivarais* créée en 1896, après le fondateur Benoît d'Entrevau mort au cours de la Première Guerre mondiale. La revue revêt une certaine importance pour les études sur Marie de Romieu, parce qu'elle a publié certains des premiers articles sur la poétesse, entre autres, un essai d'Émile Bourras paru en 1901⁸. Les travaux de Le Sourd portent essentiellement sur l'Ancien Régime en Vivarais et se caractérisent par l'utilisation de sources nouvelles, notamment les mémoires du chanoine de Jacques de Banne qu'il met particulièrement à profit dans *Les Recherches sur Jacques et de Marie de Romieu* et qui étaient restés inédits jusqu'à lui. Ses publications sont nombreuses et le catalogue de la Bibliothèque nationale de France recense vingt-sept titres dont Auguste Le Sourd est soit l'auteur soit l'éditeur. De ce nombre, cinq livres ont été publiés à titre posthume, dont l'ouvrage qui nous intéresse ici, *Les Recherches sur Jacques et Marie de Romieu poètes vivarois*.

Un ouvrage posthume

Publié en 1934 à Villefranche sur les presses de l'Imprimerie du Réveil du Beaujolais, le livre paraît l'année même de la mort d'Auguste Le Sourd. Une note de l'éditeur, placée au colophon, précise le caractère posthume de la publication :

Ici prend fin le manuscrit de M. Auguste Le Sourd. Quelques pages lui restaient encore à écrire, où il aurait parlé d'autres amis des Romieu [...]. Il a nous paru qu'une œuvre, à laquelle il ne manquait plus que cinq ou six alinéas pour être terminée complètement, gardait tous ses droits à prendre place sur les rayons des plus fervents amis du savant biographe des Romieu, des Albert, des Surville, des Audigier, des de Banne, des Champanhet et autres personnages notables de la petite province vivaroise. (219)

L'ouvrage de 222 pages est divisé en cinq parties. L'essentiel est constitué de très longues généalogies et de pièces d'archives transcrites, dont bon nombre n'ont qu'un rapport assez lointain avec Jacques et Marie de Romieu.

7 Jacques Font-Réaulx, « Auguste Le Sourd (1875-1934) », *Annales du Midi : revue archéologique, historique et philologique de la France méridionale*, tome XLVI, n° 182, 1934, p. 183-185.

8 Émile Bourras, « Essai sur Marie de Romieu », *Revue du Vivarais*, tome IX, 1901, p. 404-415, 456-466 et 507-521.

*La vie mystérieuse de Marie de Romieu
et l'absence d'archives*

De ces cinq parties, une seule est dévolue à la poétesse, celle qu'Auguste Le Sourd intitule « La vie mystérieuse de Marie de Romieu » et qui compte vingt-cinq pages, soit un peu plus de 11 % du total. Le titre de la partie est lui-même riche de sous-entendus, comme nous le verrons.

Parce qu'il ne dispose d'aucune pièce d'archive sur la poétesse, l'auteur est amené à envisager successivement deux hypothèses. La première – et l'ordre dans lequel l'érudit les présente est révélateur de sa préférence – fait l'objet du chapitre II « Marie de Romieu n'a pas existé » (95-101). La seconde hypothèse est exposée au chapitre III « Marie de Romieu a existé » (102-106).

Le seul mystère qui plane en vérité sur la vie de Marie de Romieu est l'absence d'archives. Or, pour un chartiste comme Le Sourd, l'absence d'archives est un péché capital. En effet, pour étayer l'hypothèse de l'inexistence de Marie de Romieu, l'érudit compare les occurrences des différents membres de la famille dans les archives de Viviers, pour constater que seule Marie de Romieu en est singulièrement absente, alors que son frère Jacques, chanoine et poète, est mentionné 324 fois, ses frères Nicolas et Michel, respectivement 55 et 69 fois. Même les femmes de la famille Romieu y sont mentionnées, la tante Marguerite trois fois, la tante Jacqueline cinq fois, la tante Anne une seule fois et les cousines Pétronille et Jeanne respectivement huit et six fois. Et l'auteur de s'interroger alors : « Que signifie ce silence ? Est-ce que Marie de Romieu n'aurait pas existé ? [...] Marie de Romieu serait-elle une invention de son frère ? » (94).

Le précédent de Clotilde de Surville

Il peut paraître surprenant que l'auteur passe ainsi du silence des archives à la supercherie. C'est qu'entre les deux Le Sourd ménage une transition, en invoquant le précédent marquant de Clotilde de Surville, prétendue poétesse du xv^e siècle qu'il évoque en ces termes : « N'est-ce pas assez de Clotilde de Surville ? Clotilde a du moins existé en chair et en os sous le nom de Marguerite Chalin, si elle n'a pas écrit ses poésies sous la forme où le malheureux marquis de Surville nous les a laissées » (94). Il s'agit sans doute du cas le plus célèbre de mystification littéraire, bien analysé par Jean-François Jeandillou en 2001⁹. Cette mystification due à un faussaire de la fin du xviii^e siècle, le marquis de

9 Jean-François Jeandillou, *Supercherries littéraires. La vie et l'œuvre des auteurs supposés*, Genève, Droz, 2001, p. 45-77.

Surville qui prétendait avoir retrouvé le manuscrit des poèmes de son ancêtre dans sa maison de Viviers, fait de la prétendue poétesse une écrivaine vivaraise comme Marie de Romieu. Si Le Sourd persiste à croire à l'existence de la poétesse (alors que son existence même est aussi une supercherie), à défaut de l'authenticité de son œuvre, c'est qu'il reste durablement influencé par un ouvrage d'Antonin Macé qui défendait encore cette thèse en 1870¹⁰. Au reste, Auguste Le Sourd avait lui-même édité en 1928 des documents nouveaux à propos de cette ténébreuse affaire sous le titre *Autour de Clotilde de Surville*¹¹.

Dans une note, Le Sourd renvoie à une épître en vers du marquis de Surville, « L'ombre de Clotilde de Surville aux femmes poètes¹² » (94, note 1), dans laquelle le faussaire donne à Clotilde une longue descendance d'écrivaines dont fait partie, entre autres, Marie de Romieu. Or, cette épître est publiée pour la première fois par Charles Nodier en 1826 dans une édition qui cherche à dénoncer implicitement la mystification du marquis de Surville en soulignant les nombreux anachronismes des prétendues poésies de Clotilde, en particulier dans celles qui n'avaient pas été retenues dans l'édition princeps de 1803 et qui sont donc encore inédites en 1826. L'épître en vers sert d'introduction aux extraits du prétendu grand ouvrage perdu de Clotilde consacré aux femmes poètes antérieures à son époque et dans lequel, à côté de véritables écrivaines comme Christine de Pizan, abondent les invraisemblances criantes et les noms improbables de poétesse comme Barbe de Verrue ou Amélie de Montendre qui sentent leur humour (scatologique et grivois) de potache et que l'on doit sans doute à Nodier lui-même.

L'exemple presque contemporain d'Hélisenne de Crenne

Pas entièrement satisfait du parallèle qu'il propose entre Clotilde de Surville et Marie de Romieu, Le Sourd cherche un exemple qui serait plus proche chro-

10 Antonin Macé, *Un procès d'histoire littéraire : les Poésies de Clotilde de Surville, études nouvelles suivies de documents inédits*, Grenoble, Prudhomme, 1870.

11 Auguste Le Sourd, *Autour de Clotilde de Surville. Lettres inédites de Vanderbourg et du Marquis de Surville*, Aubenas, Cl. Habauzit, 1928.

12 « Muses, qu'aux sombres bords j'ai vu descendre en foule !/Nymphes du Rhône, aux lieux où la Saône s'écoule, / Belle et tendre Charly, Clémence et du Guillet ! Vous qu'osa de son Pinde exclure du Tillet, / Des Roches, Lentillac, Rohan, Conti, Marseille, / Phyllire, d'Hélicon trop négligente abeille ! / Comieu [sic pro Romieu], la Tour-du-Pin, de Vienne, Montenay ; / Et toi jeune Soissons, et toi, docte Gournay ! » (*Poésies inédites de Clotilde de Surville, poète français de XV^e siècle, publiées par MM. de Roujoux et Ch. Nodier ; ornées de gravures d'après Colin, élève de Girodet*, Paris, Nepveu, 1826, p. 158-159).

nologiquement de l'autrice des *Premières œuvres poétiques*. Il croit le trouver dans la liste des écrivaines contemporaines donnée dans le « Brief Discours que l'excellence de la femme surpasse celle de l'homme » qui ouvre le recueil de la poétesse et qui évoque, parmi d'autres, « Elisenes » (96). On aura évidemment reconnu Hélisenne de Crenne, à propos de qui Le Sourd rapporte le témoignage de l'annotateur de la réédition des *Bibliothèques* de La Croix du Maine et Du Verdier au XVIII^e siècle, Bernard de La Monnoye qui » affirme qu'elle n'a jamais existé, et que ce nom cache un auteur capricieux, qu'il ne nomme point » (96). En somme, Marie de Romieu, poétesse vivaraise à l'instar de la prétendue Clotilde de Surville, n'existerait pas et la preuve en serait fournie par la référence que fait son poème d'ouverture à Hélisenne de Crenne qui n'aurait pas non plus existé, indice qui aurait été placé à cet endroit par Jacques de Romieu pour permettre au lecteur sagace de reconnaître le canular dont il serait l'auteur.

*Les amis de Jacques de Romieu
complices de la supercherie*

À supposer que Marie de Romieu soit effectivement une invention de son frère Jacques, Le Sourd se demande comment expliquer le fait qu'on trouve des pièces liminaires signées par de véritables contemporains, attestés historiquement. À ses yeux, la réponse est simple : il s'agirait d'amis de Jacques de Romieu, complices de la supercherie :

[...] l'on peut très bien imaginer cinq jeunes étudiants : Jacques de Romieu, J.-E. du Monin, A. Perraud, L. Murignieux et Jean Aube du Thouret, provinciaux réunis par l'amour des lettres dans quelque bruyante taverne du pays latin, où ils se communiquaient leurs essais poétiques, et s'entraidaient, en buvant pinte. (98)

Par conséquent, Marie de Romieu serait l'ancêtre de Clotilde de Surville, fausse poétesse du XV^e siècle mais vraie mystification du XVIII^e siècle, étant elle-même une supercherie ourdie par Jacques de Romieu, et cela, dès le XVI^e siècle.

*Des sujets lyriques majoritairement
masculins ou neutres*

Par ailleurs, Le Sourd fonde sa démonstration sur l'identité de genre des sujets lyriques mis en scène dans la poésie de Marie de Romieu, où les *je* féminins sont clairement sous-représentés : « Deux pièces seulement, le *Brief*

discours que l'excellence de la femme surpasse celle de l'homme, et le sonnet À son fils peuvent avoir été écrits par une femme plutôt que par un homme » (99-100). Non content d'avoir semé l'indice d'Hélisenne de Crenne pointant vers la mystification, Jacques de Romieu aurait également éprouvé le besoin de signer, au moins génériquement, les pièces de vers attribuées à sa sœur, en faisant intervenir une majorité de sujets lyriques masculins ou neutres.

Le problème des Joyeuse comme dédicataires

Enfin, Le Sourd est conscient des limites de son hypothèse et avance une objection que, par une habile préterition, il rejette tout aussitôt du revers de la main, à savoir l'importance sociale des dédicataires du recueil de Marie de Romieu, respectivement Anne de Joyeuse, l'archimignon d'Henri III, et son épouse Marguerite de Lorraine, sœur de la reine. C'est d'ailleurs à l'occasion de leur mariage en septembre 1581 que Jacques de Romieu leur dédie le recueil de Marie. Or, voici ce qu'écrit l'érudite à ce sujet :

Mais plusieurs pièces étaient adressées à de grands personnages. L'auteur n'était-il pas obligé de leur dire la vérité ? Ne risquait-il pas de la voir mal prise et de tarir leurs générosités ? Ou pouvait-il les tromper ? Il y a là un écueil. On peut cependant croire que tout danger était écarté par l'obscurité même des Romieu et que les Joyeuse ne se seraient pas souciés de vérifier l'existence de Marie. (99)

Jacques de Romieu aurait donc bénéficié d'une sorte d'immunité pour son canular en raison de la modestie de ses origines sociales. Il reste qu'on peut s'interroger sur la bizarrerie qu'il y a à rechercher la protection d'un des couples les plus puissants du royaume à partir de ce qui ne serait qu'un canular et une plaisanterie ourdie avec la complicité d'amis, mais à l'insu des dédicataires.

« Marie de Romieu a existé »

Pour rendre justice à Le Sourd, il faut souligner qu'il envisage également, comme nous l'avons dit, l'hypothèse de l'existence de Marie de Romieu, même s'il apparaît clair qu'il la considère comme la moins vraisemblable des deux. Compte tenu de sa méthode positiviste et archivistique, il lui paraît plus difficile de prouver l'existence de Marie de Romieu en l'absence de toute mention dans les registres. Il cherche néanmoins à expliquer « le silence des actes notariaux » (102), pour reprendre sa formule. L'absence d'acte de mariage de la poétesse pourrait s'expliquer par le fait qu'il a été déposé chez un notaire dont les registres ont disparu ou alors que l'acte aurait

été rédigé séparément pour être ensuite mis en liasse, pratique, semble-t-il, courante en Vivarais et qui rendrait compte de la disparition d'un grand nombre de documents de cette nature. L'érudit suppose en tout cas qu'elle a été mariée, alors que rien par ailleurs ne le confirme, si ce n'est certains poèmes qui le suggèrent, mais dont il n'est pas certain qu'il faille faire une lecture biographique.

Par ailleurs, Le Sourd relève que l'acte qui régla la succession du père de Jacques et Marie de Romieu est manquant, peut-être parce qu'il s'agissait d'un acte privé passé entre les enfants. En revanche, il a retrouvé un autre acte de 1591 qui évoque un différend entre les héritiers par rapport au règlement de la succession, mais dont Marie de Romieu est aussi absente. L'érudit envisage que la poétesse ait pu ne pas prendre part à ce différend ou être déjà décédée au moment où il survient ou encore avoir quitté la ville de Viviers à cette date.

Le Sourd évoque également un tableau conservé au château du Mazigon à Pradelles en Haute-Loire qui est un portrait d'une certaine Marie de Romieu et qu'il date à juste titre du milieu du xvii^e siècle, ne serait-ce que par ce qu'il est dans le style de l'école d'Abraham Bosse. Il suppose qu'il pourrait s'agir d'une copie tardive d'un tableau du xvi^e siècle, que le peintre aurait cherché à actualiser en mettant au goût du jour la tenue vestimentaire et la coiffure du sujet portraituré, avant de conclure : « Mieux vaut renoncer à tant de suppositions : la toile conservée au château du Masigon [*sic pro* Mazigon] se suffit à elle-même : elle est charmante » (105).

Enfin, Le Sourd conclut son court chapitre en réfutant l'attribution à Marie de Romieu de l'*Instruction pour les jeunes dames*, traduction française du *Dialogo della bella crenza delle donne* d'Alessandro Piccolomini. Il considère impossible que la poétesse ait pu en être la traductrice, parce que, née selon lui en 1560, elle aurait été trop jeune en 1573, date de ce qu'il croit être la première parution du texte. Or, d'une part, l'édition princeps date de 1572 et non 1573 et, d'autre part, rien ne permet de supposer que Marie de Romieu soit née en 1560 ni même qu'elle ait été plus jeune que son frère. Il est vrai que Jacques se présente, comme nous le verrons, comme celui qui a formé sa sœur, mais le simple fait qu'il ait été un homme et elle, une femme, peut expliquer la nature de cette relation dans le contexte du xvi^e siècle¹³.

13 Sur cette question, on pourra se reporter à la thèse de doctorat de Claude La Charité, *L'Instruction pour les jeunes dames (1572) de Marie de Romieu : un traité de savoir-paraitre à l'usage des femmes*, Paris, Université de Paris- Sorbonne, 2000, ainsi qu'à l'article du même auteur « Le problème de l'attribution de l'Instruction pour les jeunes dames (1572) et l'énigmatique cryptonyme M. D. R. », Bibliothèque d'Humanisme et Renaissance Genève, vol. LXII, n° 1, 2000, p. 119-128 et note, vol. LXII, n° 3, 2000, p. 652.

Quoi qu'il en soit, il reste que l'existence de Marie de Romieu, pour un chartiste comme Le Sourd, reste fort problématique sans source notariée. Il a beau filer la métaphore cynégétique pour expliquer son absence de résultat, il n'en éprouve pas moins un évident malaise perceptible à la nécessité qu'il a de se justifier : « Un résultat est certain, c'est qu'un chercheur, parti joyeusement à la chasse aux documents, est revenu bredouille. La même chose est arrivée souvent, par les monts et les plaines, aux meilleurs chasseurs. Se sont-ils jamais plaints ? Ont-ils jamais pensé qu'ils avaient perdu leur temps ? » (105).

L'improuvable inexistence de Marie de Romieu

Il faut maintenant passer au crible de l'érudition et de la vraisemblance la démonstration de Le Sourd, en mettant à profit les travaux récents portant sur les femmes à la Renaissance, tout autant que sur leurs pratiques lettrées à la fin du XVI^e siècle.

La rareté des archives et la personnalité juridique des femmes sous l'Ancien Régime

Le premier contre-argument et le plus important tient à ce que l'absence d'archives sur Marie de Romieu ne peut pas servir de preuve de ce qu'elle n'aurait pas existé. Rappelons d'abord que les archives d'Ancien Régime, et plus particulièrement celles du XVI^e siècle, sont très largement lacunaires, notamment en raison des guerres civiles particulièrement destructrices à Viviers et dans le Vivarais. Insistons également sur le statut juridique des femmes de la Renaissance qui, comme l'a bien montré Evelyne Berriot-Salvadore¹⁴, sont presque toujours représentées en justice par leur père ou leur mari, d'où leur mention relativement rare dans les archives judiciaires ou administratives. C'est qu'en effet, à l'exception des veuves, les femmes du XVI^e siècle ne disposent pas d'une pleine personnalité juridique qui leur permettrait de jouir de droits et de devoirs. Par ailleurs, Le Sourd n'établit de comparaison qu'avec les membres de la famille Romieu mentionnés dans les sources, mais combien en sont absents ? C'est ce que nous ne saurons jamais. Au reste, au vu de la rareté des mentions des femmes de la famille Romieu, entre une et huit fois, l'absence de Marie de Romieu est impossible à interpréter, surtout quand on la compare avec sa tante Anne, mentionnée

14 Evelyne Berriot-Salvadore, *Les Femmes dans la société française de la Renaissance*, Genève, Droz, 1990.

une seule fois et dont pourtant l'existence est bien réelle et incontestée. À défaut de cette unique mention, faut-il supposer que cette tante Anne aurait aussi été une invention, voire une supercherie ? *To be or not be in the archives*, telle semble être la question pour Auguste Le Sourd.

*Hélisenne de Crenne et la décade féminine
de Marie de Romieu*

Comme on l'a vu, pour l'historien du Vivarais, Jacques de Romieu aurait signé sa supercherie, en mentionnant Hélisenne de Crenne, dans le « Brief Discours » composé sous le nom de sa sœur. Or, pour autant que l'on sache, aucun lecteur du XVI^e siècle n'a mis en question son existence, et les premiers doutes sont apparus sous la plume de Bernard de La Monnoye au début du siècle des Lumières. En outre, quand on étudie de près la liste des dix écrivaines de la Renaissance proposée dans ce « Brief Discours » comme nous l'avons fait ailleurs¹⁵, force est de constater que cette liste conçue sur le modèle de la décade des orateurs attiques est centrale dans l'économie du poème et vise à prouver l'excellence féminine. Le choix des dix femmes contemporaines de Marie de Romieu ou de la première moitié du siècle ne doit rien au hasard, dans la mesure où il correspond aux trois facettes complémentaires de la pratique lettrée des femmes de l'époque : 1) la sociabilité salonnrière incarnée par la comtesse de Retz, Antoinette de Loynes, Madeleine et Catherine Des Roches ; 2) la diffusion d'œuvres imprimées représentée par Madeleine Chemeraut, Marguerite de Navarre et Hélisenne de Crenne ; 3) le mécénat symbolisé par Marguerite de Valois, Madame de Chastellier et Catherine de Médicis. On voit mal comment, placée dans ce contexte, Hélisenne de Crenne pourrait à elle seule évoquer une quelconque supercherie ou mystification, alors que toutes les autres femmes choisies inscrivent Marie de Romieu dans un réseau de filiation élective avec l'élite culturelle et politique de la France des derniers Valois. Replacée dans ce contexte, Hélisenne de Crenne apparaît plutôt comme la première écrivaine consacrée par la publication de ses œuvres complètes (*Les Angoisses douloureuses, Les Epistres familières et invectives* et *Le Songe*) publiées sous le titre explicite d'*Œuvres*, et cela dès 1543, à Paris, chez Charles L'Angelier¹⁶.

15 « La décade féminine de Marie de Romieu », dans Isabelle Brouard-Arends (ed.), *Lectrices d'Ancien Régime*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2003, p. 317-330.

16 Voir, à ce propos, William Kemp, « Bibliographie des imprimés féminins (1488-1549) », art. cit. Il ne s'agit à l'évidence pas de la première femme dont les œuvres sont publiées, mais de la première écrivaine dont les œuvres complètes sont réunies en un ensemble explicitement intitulé *Œuvres*, ce qui produit un effet de canonisation, comme en témoigne le fait que,

*L'imitation de Ronsard et de Pétrarque
à l'instar de la comtesse de Retz*

Par ailleurs, l'identité de genre des sujets lyriques des poèmes de Marie de Romieu est effectivement majoritairement neutre ou masculine, comme le souligne à raison Auguste Le Sourd. Parmi les quarante-sept poèmes que comptent les *Premières œuvres poétiques*, vingt-neuf ont un sujet indifférencié sur le plan du genre, quinze un sujet masculin et trois seulement un sujet féminin. Comme cela a été montré ailleurs¹⁷, non seulement on trouve des *je* masculins dans des poèmes d'amour destinés à des femmes, mais on relève également bon nombre de pièces où l'identité générique n'est jamais révélée, tout en étant confrontée à des vers écrits pour des tiers et même à un hymne qui évoque une relation amoureuse entre deux femmes. Faut-il pour autant en conclure que Marie de Romieu n'en est pas l'autrice ? Cela reviendrait à supposer que les œuvres poétiques de femmes ne peuvent être lues que dans une perspective étroitement biographique et que les poétesses de la Renaissance ne peuvent écrire que de leur point de vue spécifique. Pourtant leurs homologues masculins, à commencer par Clément Marot, se plaisent à multiplier les masques et à écrire sous des identités diverses, féminines comme masculines, voire androgynes, sans que la question de l'attribution ou de la désattribution ne soit soulevée. Est-ce à dire que les œuvres des femmes et des hommes ne peuvent être interprétées selon les mêmes protocoles herméneutiques ?

Or, la décade féminine déjà évoquée dans le « Brief Discours » fournit une indication précieuse à cet égard et réfute toute différenciation herméneutique en fonction du sexe ou du genre de l'auteur. En effet, à propos de Catherine de Clermont, comtesse de Retz, Marie de Romieu écrit :

Ma comtesse de Retz, vien, que tu sois escrite
La premiere en mes vers [...]
S'il faut feindre un souspir d'un amant miserable,

même chez les écrivains masculins, les auteurs d'Œuvres en langue vernaculaire, sont encore peu nombreux dans la première moitié du siècle : Alain Chartier, Guillaume Coquillart, François Villon et Clément Marot.

17 Claude La Charité, « Marie de Romieu et l'écriture androgyne : les marques de généricité du sujet lyrique dans Les Premières œuvres poétiques (1581) », *Sextant*, Bruxelles, n° 17/18, 2002, p. 213-234 ; et *Id.*, « "Ce male vers enfant de ta verve femelle" : les destinataires féminins de la lyrique amoureuse de Marie de Romieu », *Nouvelle Revue du XVI^e siècle*, Genève, n° 18/2, 2000, p. 81-94.

S'il faut chanter encor un hymne venerable,
 Tu ravis les esprits des hommes mieux disans [...].¹⁸

L'utilisation du verbe « feindre » marque bien le caractère fictionnel et conventionnel de cette poésie, celle de la comtesse de Retz comme celle de Marie de Romieu, qui se conçoit à la manière de l'exercice rhétorique de l'éthopée, où le sujet lyrique cherche à s'exprimer en tant que personnage étranger au poète. Le rôle de composition est ici indéniable, la comtesse de Retz ne cherchant pas à mettre en vers une expérience amoureuse intime, mais à endosser le rôle de composition, masculin, d'un « amant misérable » et non d'une maîtresse explorée. Enfin, l'allusion à la volonté de surpasser les « hommes mieux disans » dans le genre de l'hymne suppose une pratique d'émulation où les poétesses cherchent à surpasser les hommes sur leur propre terrain, en reprenant à leur compte les conventions de la poésie de la Pléiade et du Pindare moderne, « ce divin Ronsard, la gloire des François » (99). Dans le soupir de l'amant misérable, on reconnaîtra enfin une poétique pétrarquaisante courante dans le salon de la comtesse de Retz et dont l'influence est tout aussi prégnante chez Marie de Romieu.

De ce point de vue, même en admettant que Marie de Romieu soit bien la créature de son supposé frère Jacques, on peut se demander pourquoi ce dernier n'aurait pas systématisé les marques du féminin dans le recueil, ne serait-ce que pour rendre plus vraisemblable sa supercherie, et aurait préféré plutôt laisser une majorité de marques neutres ou masculines, comme autant de jupons qui dépassent ou, pour mieux dire, de braguettes inconvenantes par rapport à la mystification recherchée. La réponse tient peut-être en définitive à ce qu'il n'y aurait tout simplement pas de mystification ou de supercherie.

Jacques l'arriviste et son maître

Comme nous l'avons vu, la seule réserve que Le Sourd formule, en définitive, quant à l'hypothétique inexistence de Marie de Romieu concerne le risque que la supercherie soit découverte par les dédicataires principaux des *Premières œuvres poétiques*, à savoir Marguerite de Lorraine et Anne de Joyeuse. Or, dans l'intervalle séparant la publication du recueil de Marie de Romieu en 1581 et celui des *Mélanges* que Jacques de Romieu fait paraître en 1584, un changement d'importance survient dans le statut du poète, à

18 *Marie de Romieu, Premières œuvres poétiques*, éd. André Winandy, Genève, Droz, 1972, p. 20-21. Toutes les références ultérieures à ce recueil renverront à cette édition et seront précisées dans le corps du texte entre parenthèses.

savoir sa nomination à titre de secrétaire ordinaire de la chambre du roi. Cette charge pourvue de gages annuels de 500 livres impliquait la rédaction des lettres particulières du monarque, souvent de compliment pour des naissances ou de condoléances pour des deuils, adressées à d'autres princes et rédigées avec vigilance pour éviter tout empiètement de dignité ou les insultes involontaires¹⁹. Il est probable que cette nomination soit due à l'intervention d'Anne de Joyeuse auprès du roi. C'est du moins ce que suggèrent les pièces que Jacques de Romieu lui adresse dans son propre recueil et en particulier le « Discours à monseigneur Anne de Joyeuse Admiral, Duc, et Pair de France ». À supposer que le recueil de 1581 ait été une mystification et Marie de Romieu une pure invention de Jacques, rien ne justifiait de prolonger la supercherie en 1584. Or, dans *Les Mélanges*, non seulement sont incluses des pièces signées par Marie, mais Jacques de Romieu évoque explicitement sa sœur dans le discours au duc de Joyeuse. S'il y revendique le rôle de précepteur qu'il a joué auprès d'elle, il proclame aussi sa propre supériorité sur elle en matière de poésie, à l'instar d'un maître qui surpasse son élève :

Ma sœur vous a fait voir que sa ville portoit
Des filles, où l'honneur et le sçavoir étoit.
Penseries vous (mon Duc) que je fus moindre qu'elle ?
C'est moy qui l'ai conduite a une œuvre nouvelle,
C'est moi qui l'enseigné la guidant au beau train,
Qui du nombre divin suit le troupeau neuvain.²⁰

Vu le rôle prééminent que joue Anne de Joyeuse à la cour d'Henri III et auprès du monarque, que Jacques de Romieu fréquente de près en tant que secrétaire ordinaire de sa chambre et commensal agrégé à sa maison, il aurait été non seulement imprudent, mais même impudent d'entretenir auprès d'un si puissant protecteur le mirage d'une sœur inventée, si, comme le suppose Auguste Le Sourd, Marie de Romieu n'avait été qu'une créature de papier.

Non, Marie de Romieu n'est pas une nouvelle Clotilde de Surville et oui, Marie de Romieu a bien existé. Les travaux récents sur son œuvre montrent du reste comment la poétesse, dans la composition du « Brief Discours », se livre à un travail de réécriture d'une source paradoxale, celle d'Ortensio Lando, pour en faire une thèse « endoxale » à partir notamment de la désérotisation du corps féminin, du passage d'une rhétorique de la controverse à une rhétorique « suasoire » et de l'inscription dans le genre ronsardien du

19 Voir, à ce propos, Lucien Bély (ed.), *Dictionnaire de l'Ancien Régime*, Paris, Presses universitaires de France, 1996, p. 1144.

20 Jacques de Romieu, *Les Mélanges*, Lyon, Benoist Rigaud, 1584, f. 67, v^o.

discours poétique²¹, autant de caractéristiques qui plaident pour l'attribution de cette pièce comme du reste du recueil à une véritable écrivaine plutôt qu'à une femme de paille, créée de toutes pièces par goût de la mystification par Jacques de Romieu.

La démarche de *Le Sourd* relève de biais caractéristiques que l'on trouve aussi dans d'autres études analogues, notamment la nécessité de trouver, pour fonder l'existence des femmes, des éléments qui n'existent que pour les hommes comme c'est le cas des archives notariées, et cela, sans tenir compte de leur situation juridique spécifique, une nécessité qui va de pair avec le déni implicite de leur capacité créatrice. De tels préjugés sont renforcés par la prééminence accordée à une vision étroitement biographique de la littérature au détriment de toute herméneutique exigeante des œuvres. Mais là où *Le Sourd* révèle sans doute le plus clairement sa vision patriarcale et essentialiste des femmes, c'est lorsque, envisageant que Marie a pu exister et que le portrait du XVII^e siècle la représenterait bel et bien, il en conclut qu'elle était est avant tout charmante, ce qui revient à sous-entendre : pourquoi aurait-elle écrit puisqu'elle pouvait séduire autrement ? La tendance de la critique à la désattribution comme à la supercherie renvoie les femmes à une place sociale liée à la hiérarchie des sexes et au rôle sexuel et procréateur qu'on veut leur voir jouer. Si Louise Labé n'est pas écrivaine, c'est qu'elle était une courtisane. Aux hommes l'amusement des supercheries et la science sérieuse des archives, aux femmes le plaisir de les satisfaire...

L'adage est bien connu : il n'est pire sourd que celui qui ne veut entendre. Dans le cas de Marie de Romieu, il faudrait plutôt dire : il n'est pire *Le Sourd* que celui qui ne veut comprendre.

21 Voir, à ce propos, Anne R. Larsen, "Paradox and the Praise of Women : From Ortensio Lando and Charles Estienne to Marie de Romieu", *The Sixteenth Century Journal*, vol. XXVIII, n° 3, 1997, p. 759-774 ; Marie-Ange Croft, « Marie de Romieu, de la controverse à la "sua-soire" », dans Claude La Charité et Roxanne Roy (eds.), *Femmes, rhétorique et éloquence sous l'Ancien Régime*, Saint-Étienne, Publications de l'Université de Saint-Étienne, 2012, p. 291-298. et Claude La Charité, « Le "Brief Discours que l'excellence de la femme surpasse celle de l'homme" (1581) de Marie de Romieu : le genre du discours en vers ou le paradoxe désamorcé », *Littératures*, Montréal, n° 28, 2014, p. 67-86.